

Conditions de l'Avantage Bonus Matmut & Co Gamme Auto 4D Distinguo & Co

1. Descriptif de l'avantage

Le bonus maximum fixé par la réglementation est de 50 % (coefficient de réduction égal à 0,50).

Le Bonus Matmut & Co permet une évolution du bonus jusqu'à 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35), soit 15 % de bonus supplémentaire.

Le Bonus **Matmut & Co** est un avantage commercial qui ne remet pas en cause les règles d'évolution du coefficient de réduction/majoration fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

2. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de l'avantage

Pour pouvoir bénéficier du Bonus **Matmut & Co**, il faut remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique ou une personne morale,
- souscrire un contrat Multirisques Auto 4D Distinguo & Co ou être déjà titulaire d'un contrat d'assurance Multirisques auprès du Groupe **Matmut** garantissant l'une des catégories de véhicules suivantes :
 - voiture particulière,
 - camionnette,
 - camping-car.

3. Caractéristiques de l'avantage

Pour toute souscription, le Bonus **Matmut & Co** est calculé **en tenant compte des antécédents personnels d'assurance** (informations figurant sur le relevé d'informations) du souscripteur/bénéficiaire selon les règles de fonctionnement rappelées aux articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

Le coefficient de réduction ainsi calculé peut aller jusqu'à :

- **0,40** lors de la souscription d'un 1^{er} contrat Multirisques « **Auto 4D Distinguo & Co** ». Ce coefficient est attribué quand le souscripteur/bénéficiaire peut justifier personnellement d'un coefficient de réduction égal à 0,50 depuis au moins trois années complètes sans sinistre responsable,
- **0,35** lors de la souscription d'un contrat Multirisques « **Auto 4D Distinguo & Co** » supplémentaire, à condition que ce coefficient soit acquis préalablement au titre d'un 1^{er} contrat Multirisques 4 ou 2 roues déjà souscrit auprès du Groupe **Matmut**. Ce contrat supplémentaire peut concerner un nouveau véhicule ou un véhicule assuré jusqu'alors auprès d'une autre compagnie.

Pour les titulaires de contrats Multirisques 4 ou 2 roues, déjà souscrits auprès de **Matmut & Co**, leur bonus évolue à chaque échéance annuelle selon les mêmes règles de fonctionnement rappelées aux articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances pour atteindre, **en l'absence de sinistre responsable, le maximum du Bonus Matmut & Co, soit 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35).**

Le souscripteur/bénéficiaire peut ainsi bénéficier du Bonus **Matmut & Co** maximum de 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35) s'il a un bonus de 50 % (coefficient de réduction égal à 0,50) sans sinistre responsable depuis :

- 5 ans s'il a souscrit un usage* Professionnel, Taxi, Ambulance ou Auto-école,
- 6 ans s'il a souscrit un usage* Actif, Actif « éco-mobilité », Privé ou Retraité.

Le Bonus **Matmut & Co** est personnel et incessible.

4. Assiette sur laquelle s'applique l'avantage

L'avantage s'applique sur le montant de la cotisation hors taxes des garanties Responsabilité civile et, lorsqu'elles sont souscrites, de Dommages au véhicule assuré.

5. Date de validité

Document valable jusqu'au 31/12/2022.

6. Informations

Les présentes conditions d'octroi du Bonus **Matmut & Co** sont disponibles sur le site matmut.fr et au sein des Agences **Matmut**.

* Aux Conditions Générales des contrats Multirisques « Auto 4D Distinguo & Co » figurent :
- la définition des usages Actif, Actif « éco-mobilité », Privé ou Retraité, Professionnel, Taxi, Ambulance, Auto-école,
- l'Annexe à l'article A. 121-1 du Code des Assurances dite clause de réduction ou de majoration (bonus/malus).